



Droit de visite dans un centre médiatisé

Par **juste**, le **07/01/2016** à **11:02**

Bonjour.

J'ai une fille de 5 ans donc le papa n'a aucune autorité parentale vis-à-vis d'elle. Il a seulement deux droits de visites par mois.

Avant j'ai vécu en Bourgogne donc le jugement était fait là-bas et papa habitait sur Paris.

Donc il y a un an je suis déménagée sur Paris. La responsable du centre nous a dit que ce n'est pas nécessaire de ressaisir le juge pour mettre en ordre les droits de visite. Elle nous a dit que nous pourrions le faire à l'amiable en nous donnant les coordonnées du Centre Médialisé sur Paris. Actuellement le droit de visite se passe dans ce centre.

Mais le problème que j'habite une heure et demi de Paris, donc il me faut 3h de route pour faire aller-retour.

En plus le centre a augmenté les heures de visite. Dans mon jugement le visite dure 2h mais le centre a modifié pour 3 heures.

Donc j'ai enfin trouvé un centre pas loin de chez moi... et donc j'ai annoncé ce la au centre de Paris mais j'avais l'impression que la responsable du centre ne voulait pas que je parte de chez eux.

Donc je voudrais savoir que dois-je faire dans ce cas-là ?

En vous remerciant par avance de votre réponse